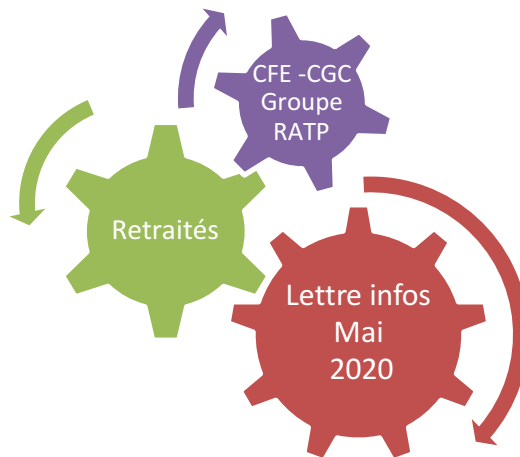




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



N°67

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci des infos sur:

- La RATP;
- Une information de la mutuelle RATP;

Après cette période de confinement, je vous souhaite de très bonnes vacances.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI



QUELQUES INFOS

Informations données lors de la pluri syndicale sur le déconfinement

L'entreprise fonctionne avec sa cellule stratégique qui regroupe le COMEX et la moitié du CODIR de la RATP. Elle s'appuie sur une cellule de veille avec la fonction RH, PRPS et opérationnels et sur le groupe de travail organisé par Philippe MARTIN et bien évidemment la médecine du travail.

Le télétravail restera la norme et les exceptions seront décidées par le CODIR.

Les enjeux en matière de protection : le nettoyage. Gagner la confiance des clients.

Mesures RH pour trouver des solutions pour les enfants du personnel de transport et garantir la reprise des salariés. Il faut aussi relancer les opérations de recrutement et de formation.

Les activités de maintenance doivent être augmentées. L'entreprise a milité sur le télétravail et également limiter les heures de pointes.

Pour tous les opérateurs, OPTIL, SNCF... le port du masque dans les transports doit être obligatoire, c'est ce qu'a demandé la DIR de l'entreprise.

Les espaces tertiaires seront nettoyés, désinfection des points de contact et sanitaires.

Suppression des prestations de bouche dans les salles de réunion, pas de réservation de salle en digital.

Rue intérieure de la RATP sera réservée uniquement pour les salariés RATP.

Le télétravail sera la règle.

Désinfection :

Séparer la fonction de désinfection (industrialiser le process) et la fonction de nettoyage. On va utiliser la nébulisation et le déployer sur les 4700 bus dans tous les centres bus.

Dans les gares routières, on effectue un nettoyage avec un désinfectant / détergeant.

Ces mesures ont été travaillées avec les médecins du travail.

Il y aura un système de contrôle des mesures barrière sous forme d'audit terrain et également des contrôles de PRPS.

Protection des agents :

Dotation des agents de masques réutilisables 30 fois pour les trajets.

Seront mis à disposition des produits de désinfection pour le matériel.

Masque FFP3 dans certaines activités de maintenance ou par fois FFP2.

Adaptation au cas par cas avec des lunettes de protection.

Des règles transverses ont été élaborées :

Pour les véhicules de service, 1 agent par véhicule ne sera plus possible. Dès lors on réfléchit à des mesures barrière type Plexiglas ou équipement de protection. Le port du masque sera obligatoire.

Pour les douches, des aménagements seront réalisés.

Les vestiaires : port du masque obligatoire et limiter le nombre de personnes. Désinfection plus fréquente.

La restauration : les réfectoires sont exigus. Des aménagements avec du plexi et également des aménagements d'horaires sont envisagés.

Il y aura des réunions en présentiel comme des formations, une réflexion est engagée pour aménager ces espaces.

Pendant le confinement on a fait le recrutement avec uniquement nos viviers. Il va des lors falloir reprendre l'activité en mode nominale.

Sur la formation, il pourra y avoir des aménagements, mais volonté de reprise.

Un dialogue social sera organisé à tous les niveaux.

Les enquêtes mettent l'accent sur la crainte de reprendre les transports en commun.

Pour la partie accueil : les équipes en interaction avec les voyageurs doivent être équipées et protégées.

Pour l'offre de transport, l'obligation de la RATP n'a pas été tranchée : soit une obligation de résultat avec un contrôle strict et la mise à disposition de moyens supplémentaires de l'État soit une obligation de moyens renforcés.

Objectifs de la RATP :

Bus 3 bus sur 4 en moyenne mais supérieur en Seine St Denis.

RER 3 trains sur 4 mais sur la B ce sera à compter du 13 mai 2020

Métro 3 trains sur 4.

La RATP a travaillé beaucoup avec la préfecture de Police (police ne sera présente que dans 30 stations alors qu'on avait demandé que cela soit le cas dans 130 stations).

La maintenance des matériels roulants : les activités ont repris. Pas de grosse inquiétude. Presque plus de retard sur les contrôles techniques.

F. RUIZ : Quand saurons-nous si la RATP doit s'axer sur une obligation de résultat ou de moyen ?

DIR : On attend un positionnement suite à un conseil de sécurité. Mais une obligation de résultat serait intenable.

F. RUIZ : Qui aura la responsabilité dans les espaces de la gestion des flux ?

DIR : La RATP doit éviter les regroupements statiques (quais et véhicules), les agents fluidifieront renseigneront mais ils ne pourront pas faire un filtrage.

DIR : La RATP fait l'offre maximale en fonction de la disponibilité du personnel. Pas possibilité de faire du 100% notamment au regard du nettoyage.

Problème des agressions des salariés.

Il faudra réorganiser des services si nous sommes en difficulté. L'alarme discrète fonctionne, le MR ne peut pas réguler les flux.

Tous les projets de modifications des espaces travail sont impactés. Il faut travailler avec la médecine du travailleur ce point.

Sur des sujets comme LYBY, on va repenser les espaces de travail, des salariés sont surpris que le déménagement du bâtiment C ait lieu dès le 4 mai 2020.

Pour la ventilation, l'entreprise a décidé de passer à 100% d'air neuf et non sur de l'air recyclé afin de rassurer.

Val Bienvenue serait presque vide car les personnes vont continuer à travailler à domicile.

La nébulisation sera généralisée sur tout le parc des bus à compter du 11 mai 2020.

Les nettoyages ont été doublés au métro au RER

Au 1 mai 2020, la RATP passe à 160 millions d'euros pour le nettoyage, on a doublé le coût.

Crainte des voyageurs :

L'affluence dans les transports, la propreté et le port du masque par tous.

Les agents B1 auront des masques et des visières.

La RATP va équiper dès lundi 11 mai 2020, 30 stations les plus fréquentées seront équipées de distributeurs de gel hydro alcoolique. A terme il y en aura sur presque tous le réseau 1000 stations.

Conseil d'administration

Lors de la séance du 30/04, il a été abordé :

- Les espaces ouverts : la direction poursuit le projet LYBY+. Ils ont intégré dans les orientations stratégiques la réflexion sur les mesures barrières dans les espaces ouverts.
- Le nettoyage : la PDG a prévu de missionner les équipes de l'audit pour faire des contrôles ponctuels sur site.

Insuffisances des moyens humains pour faire respecter la distanciation sociale : PDG a demandé à l'Etat des moyens supplémentaires.

Aucune remise en cause sur les appels d'offres et l'ouverture à la concurrence. IDFM ne remet pas en cause les calendriers des appels d'offres.

PDG a parlé de la renégociation du contrat STIF. IDFM fait comme si la crise du COVID n'existait pas et que le modèle économique ne devait pas changer. Or, la PDG estime que le modèle va changer.

Sur le PQI, IDFM a des baisses de recettes financières. Donc, la PDG essaye d'introduire une notion de priorités des investissements.

Les enfants RATP ne sont pas présentés comme des enfants prioritaires dans toutes les écoles.

CCAS

La CCAS est fermée actuellement.

MUTUELLE

Les centres dentaires et optiques ne rouvriront pas le 11/05, la Mutuelle est en attente des équipements sanitaires notamment sur blouses...Les centres rouvriront progressivement.

CSEC

Lors de la dernière séance du CSEC, il y a eu la présentation sur le déconfinement

Sur les ASC, en attente de décisions notamment sur le domaine touristique. Des mesures de remboursement aux agents vont se faire en rétroactivité. Le site internet prend un peu de retard mais tout est fait pour un lancement fin d'année.

☎
☎
☎
☎ **PP-1925052020** ☎
☎
☎

CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
☎
Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Un « Ségur de la santé » pour un après soutenable

Aujourd'hui, s'ouvre sous l'égide du premier ministre et du ministre des solidarités et de la santé, un « Ségur de la santé » dans lequel la CFE-CGC prend toute sa place.

Après la période de sidération collective face à une crise jamais vécue dans l'histoire de la médecine moderne, il nous faut maintenant repenser collectivement notre système de santé. Notre plus grand bien c'est notre santé : nous venons d'en prendre à nouveau conscience !

Problèmes d'approvisionnements en matériel et en médicaments, capacité restreinte de notre offre d'accueil, querelles sur les thérapies, manque patent de coopération entre le secteur public et le secteur privé, entre l'hôpital et la ville, le secteur médicosocial... autant de dysfonctionnements révélés par cette crise dans un contexte sanitaire aux conséquences dramatiques.

Après les réformes successives de la sécurité sociale, du mode de tarification des hôpitaux et les annonces gouvernementales d'un dispositif attendu depuis 2 ans « Ma santé 2022 », il est temps d'engager une réflexion concertée sur la refondation de notre système de santé : se réinterroger sur les fondamentaux de son organisation et de sa gouvernance, le rôle des différents acteurs tant dans le domaine public que celui du privé avec les modalités de leur coordination, la place de la prévention, les besoins de financement et les niveaux de rémunération. La politique du coût doit faire place à la politique de la qualité !

Certaines réalités posent en effet question : avec un peu plus de 11% de son PIB affecté à son système de santé, la France se classe parmi les pays qui ont les dépenses les plus élevées des pays de l'OCDE. Or, elle compte deux fois moins d'infirmier(e)s qu'en Allemagne et 50% de moins de médecins.

Les rémunérations sont entre 20% à 40% inférieures à celles des médecins et personnels soignants en Allemagne. Il y a trois fois moins de lits par habitants et l'investissement dans les nouvelles technologies hospitalières et intelligence artificielle est deux fois inférieure à celle des autres pays ?

Pour la CFE-CGC, le sujet du « Ségur de la santé » ne peut donc s'appréhender autrement que dans une approche globale qui intègre également les dimensions : Efficience et Efficacité que recouvre l'importante question du pilotage.

INFO DE LA MUTUELLE RATP

Aux conditions et limitations détaillées ci-après, notre Espace d'accueil est de nouveau ouvert, tout comme, à des horaires modifiés, nos cabinets d'ophtalmologie et d'ostéopathie du 62 Quai de la Rapée et nos établissements Écouter Voir. **Nos cabinets dentaires restent fermés sauf pour certaines urgences dentaires, ainsi que le cabinet d'ophtalmologie Clignancourt.**

Veuillez noter également que le service PAD n'est pas accessible jusqu'à nouvel ordre et que vous pouvez déposer vos dossiers dans la boîte aux lettres située dans le hall d'accueil du siège.

Pour l'ensemble de nos établissements et services

Veuillez-vous présenter impérativement avec un masque et votre propre stylo sous peine de ne pas pouvoir rentrer. L'accès à nos locaux se fera sous réserve d'un état asymptotique au COVID-19 et du respect des gestes barrières indispensables.

Espace d'accueil

Notre Espace d'accueil est de nouveau ouvert aux horaires habituels : de 8h30 à 17h00 sans interruption et sans rendez-vous.

Le guichet de la CCAS y reste fermé jusqu'au 1er juillet. Si vous avez un dossier « Prestations en Nature » à remettre à la CCAS, vous pouvez utiliser la boîte aux lettres dédiée à cet effet dans nos locaux. La CCAS reste joignable par voie postale, par tél. ou via votre espace privé sur leur site.

Établissements Écouter Voir

Nos établissements Écouter Voir d'optique et d'audition sont de nouveau ouverts à des horaires modifiés, jusqu'à nouvel ordre :

- Pour nos trois Magasins d'optique et notre Centre d'audioprothèses Van Gogh : du **lundi** au **vendredi** de 13h00 à 18h00
- Pour notre Centre d'audioprothèses Clignancourt : pour le mois de mai, **mardi** 19, **vendredi** 22, **mardi** 26 et **jeudi** 28, de 13h00 à 18h00
- Pour l'audition : sur rendez-vous uniquement, quelle qu'en soit la raison.

Centres Médicaux et Dentaires

Nos cabinets d'ophtalmologie et d'ostéopathie du 62 quai de la Rapée vous rouvrent leurs portes à partir du 25 mai, du **lundi** au **vendredi** de 8h30 à 17h **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**. Durant cette période de crise sanitaire, nos WC ne vous seront pas accessibles.

Notre cabinet d'ophtalmologie Clignancourt reste fermé pour le moment.

Tous nos cabinets dentaires restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Cependant, un service d'urgence dentaire est exceptionnellement assuré uniquement pour les cas suivants : douleur extrême / traumatisme / infection majeure.

Contacter nos dentistes par mail via le site www.mutuelleratp.fr. Messagerie tél. : 0 969 391 170 (N° Cristal)

Le projet Altival reconnu d'utilité publique

Sa mise en service est prévue pour 2025 pour relier Chennevières-sur-Marne et Noisy-le-Grand. Le projet de transports Altival, qui doit relier les communes de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) et de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) a été reconnu d'utilité publique, selon l'arrêté interdépartemental signé le 10 mars.

Région IDF : Valérie Pécresse prépare son plan de relance

La présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, compte proposer des aides pour les transports, les lycées et les secteurs touchés par la pandémie. Par ailleurs, le budget com de la collectivité va être rehaussé pour assurer le service après vente de ces mesures

APPLICATION RATP : UNE NOUVELLE FONCTIONNALITÉ VOUS INFORME SUR L'AFFLUENCE DANS LE MÉTRO

Comment savoir quand le métro est à éviter s'il y a déjà trop de monde dans la rame ? Pour cela, la RATP a ajouté une nouvelle fonctionnalité à son application. Et pour que ce système fonctionne, la RATP compte sur ses usagers. Ce service permet d'indiquer soi-même l'affluence présente dans le métro, RER et tramways. L'application invite ses utilisateurs à préciser quelle ligne ils viennent d'emprunter ainsi que la station de départ et d'arrivée.

Ile-de-France: Pécresse s'inquiète pour la rénovation du RER

La présidente d'Ile-de-France Mobilités Valérie Pécresse s'est indignée du retard pris dans la modernisation de la signalisation des lignes B et D du RER, remise à plus tard par SNCF Réseau au profit, selon elle, du CDG Express vers l'aéroport de Roissy. Dans un courrier daté du 15 mai consulté par l'AFP, Mme Pécresse reproche au PDG de SNCF Réseau Luc Lallemand d'avoir "décidé unilatéralement" de suspendre l'appel d'offres pour le nouveau système de signalisation Nexteo, qui doit notamment permettre de faire circuler davantage de trains dans le très encombré tunnel commun aux RER B et D, entre Châtelet-Les Halles et Gare du Nord, à Paris. "Il semblerait que ce projet Nexteo et notamment sa partie nord, ne serait désormais mis en œuvre qu'après la réalisation des travaux du CDG Express. Ce décalage n'est pas admissible", a souligné la présidente de la région Ile-de-France. "Je vous rappelle que j'ai accepté l'imbrication des travaux avec le projet CDG Express, sous la stricte condition de préserver le calendrier de mise en service de l'ensemble des travaux nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des trains du quotidien", a-t-elle ajouté. "Je vous

demande donc de revoir votre proposition et de me proposer un planning conforme aux objectifs initialement fixés", a conclu Mme Péresse

Un syndicat dénonce un fichage de salariés de la RATP

Un syndicat a dénoncé vendredi "le fichage et la discrimination" d'agents d'un dépôt de bus de la RATP, qu'elle a qualifié de "pratique détestable de flicage des salariés", la régie promettant de son côté "sanctions" et "mesures correctives". Dans ce "fichier totalement illégal", "tout est bon pour discriminer les machinistes: participation à la grève, état de grossesse, etc.

Les 900 agents RATP du centre de bus Bords de Marne, situé à Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis), ont été fichés, à leur insu et à l'initiative du directeur du centre". "Constitué en 2020", ce fichier "recense méticuleusement (...) tous les aspects de la vie au travail de près d'un millier de conducteurs de bus". S'y trouvent "des informations qui ne doivent en aucun cas être utilisées par l'employeur pour autre chose qu'établir les paies de ses salariés". Dans le fichier incriminé, qui couvre les années 2017, 2018 et 2019, les agents sont notamment classés par le nombre de jours de conduite effectués, le nombre d'heures supplémentaires, celui des jours d'arrêt maladie, de congé maternité, d'absence non autorisée, "sans oublier le nombre de jours de grève qu'ils ont posés. La direction de la RATP a dit avoir "pris connaissance de cette initiative locale du centre bus des Bords de Marne". "Cette initiative est en contradiction formelle avec les règles en vigueur au sein de la RATP et une enquête interne a été lancée dont nous tirerons toutes les conséquences, c'est-à-dire les sanctions et mesures correctives appropriées".

REPRISE ECONOMIQUE: LES TRANSPORTS PUBLICS REFUSENT D'ETRE LES DINDONS DE LA FARCE

Les collectivités locales vont donc faire face, très rapidement, à un déficit de ressources qui va se chiffrer, à la fin de l'année en cours, à près de deux milliards d'euros en termes de versement mobilité (VM) et à plus deux milliards d'euros pour ce qui est de la baisse des recettes tarifaires Cette double chute, des recettes commerciales liées aux usagers et des versements transports payés par les entreprises, entraîne en effet mécaniquement une baisse de la contribution forfaitaire versée par les autorités organisatrices aux opérateurs de mobilité, pourrait entraîner des baisses voire même des interruptions de services dans les transports du quotidien si importants pour les alerte le

Les transports publics menacés de faillite ?

Il n'y a pas que le coronavirus qui circule moins en France. Trois semaines après le début du déconfinement, les transports en commun n'attirent pas les foules : lundi 25 mai, en Ile-de-France, la RATP enregistrait 16 % de fréquentation, sans évolution favorable par rapport aux deux semaines précédentes. Pourtant, métros, tramways et certains RER sont revenus en service normal.